**FONDS DE SQUASH CANADA POUR L’INCLUSION, LA DIVERSITÉ, L’ÉQUITÉ ET L’ACCESSIBILITÉ (IDEA) au squash**

**Guide du demandeur**

Le présent Guide du demandeur vise à aider les demandeurs à remplir leur demande en toute simplicité dans le cadre du Fonds de Squash Canada pour l’inclusion, la diversité, l’équité et l’accessibilité au squash. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d’aide, veuillez communiquer avec le directeur du développement du sport Geoffrey Johnson à info@squash.ca.

**Présentation**

Le Fonds pour l’inclusion, la diversité, l’équité et l’accessibilité (IDEA) au squash a été créé pour encourager la participation au squash au Canada des personnes noires, autochtones et de couleur, des personnes vivant avec un handicap (visible et invisible); des membres de la communauté LGBTQIA2S+; des membres de minorités religieuses, de la population neuro-atypique; et d’autres personnes marginalisées en raison de leur origine ethnique et d’autres facteurs identitaires. Le fonds aidera les intervenants à mettre sur pied de nouvelles initiatives ou à élargir la portée des initiatives actuelles pour accroître la capacité d’inclusion, la diversité, l’équité et l’accessibilité dans le milieu du squash.

**Montant du financement**

Les subventions du Fonds IDEA devraient être de l’ordre de 500 $ à 1500 $\*. Ces subventions peuvent être utilisées entre le 1er mai 2022 et le 31 mars 2023. Le montant approuvé pour l’initiative peut être supérieur ou inférieur au montant demandé et sera déterminé en fonction des facteurs suivants :

* Le nombre de demandes reçues
* Dans quelle mesure les initiatives répondent aux critères
* La pérennité de l’initiative grâce à des partenariats ou à la production de revenus
* L’occasion d’apporter de l’aide d’un bout à l’autre du pays

**Calendrier du processus de demande**

* 18 mars : Début des demandes en ligne
* 30 mars à 11 h HE : Date limite pour faire une demande
* Remarque : Les candidats seront avisés de leur statut par Squash Canada après avoir reçu l’approbation de Sport Canada

**Candidats admissibles**

Les candidats admissibles sont :

* Associations provinciales et territoriales de squash
* Administrateurs de clubs
* Professionnels évoluant au sein de clubs de squash
* Dirigeants ou organismes communautaires
* Écoles
* Associations de squash\*
* Comités\*
* Joueurs de squash\*

\*Les associations, les comités et les joueurs de squash doivent fournir la preuve dans leur demande qu’ils auront l’appui de leurs associations provinciales/territoriales de squash, de professionnels du squash ou de clubs.

Les demandeurs doivent être membres de leur association provinciale/territoriale de squash respective ou y être affiliés.

Les associations provinciales/territoriales de squash sont encouragées à soumettre des demandes/initiatives qui bénéficient à plusieurs régions.

**Activités admissibles**

Les initiatives admissibles incluent notamment :

* Les programmes (stages, ligues, etc.)
* Les événements (tournois, camps d’entraînement, etc.)
* L’entraînement (cours et évaluations à l’intention des entraîneurs, ateliers professionnels, etc.)
* L’arbitrage (stages pour les arbitres, etc.)
* Le perfectionnement en leadership
* D’autres activités qui pourraient contribuer à accroître l’inclusion, la diversité, l’équité, et l’accessibilité dans l’avenir

L’activité doit être conclue d’ici le 31 mars 2023\*.

\* Si la COVID-19 empêchait la tenue des initiatives, celles-ci pourraient être annulées ou remises à une date ultérieure. Le cas échéant, les bénéficiaires seront avisés de ces mesures par le bureau de Squash Canada.

**Demandes non admissibles**

Les demandes de subvention multiples pour la même initiative.

**Dépenses admissibles**

Les frais admissibles comprennent les coûts nécessaires pour exécuter l’initiative qui sont jugés raisonnables au titre du Fonds IDEA. Voici quelques exemples de dépenses :

* Frais associés à l’entraînement, honoraires des formateurs
* Frais liés à l’emplacement, achats d’équipement\*
* Frais de promotion (marketing, communications, impression)
* Frais de déplacement liés à l’exécution de l’initiative
* Frais d’inscription des participants

\* L’équipement doit demeurer la propriété de l’initiative financée. Ces frais pourraient être admissibles si le demandeur démontre clairement que cette exigence sera respectée.

**Dépenses non admissibles :**

Les dépenses non admissibles comprennent, sans s’y limiter :

* Articles personnels
* Prix et récompenses remis aux athlètes
* Collecte de fonds
* Coût des ventes
* Projets d’investissement (comme construire des terrains ou rénover une infrastructure)
* Coûts rétroactifs de l’initiative (les coûts engagés avant la réception de la subvention ne seront pas admissibles au remboursement)
* Alcool et spiritueux
* Uniformes
* Assurances

**Critères d’évaluation**

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. La demande fait mention d’un besoin à combler ou d’une occasion
2. La demande fait mention d’un obstacle à surmonter
3. L’initiative a été conçue en tenant compte des pratiques exemplaires concernant l’inclusion, la diversité, l’équité et l’accessibilité dans les programmes
4. L’initiative est réalisable, atteindra son public cible et a des chances d’obtenir les avantages et les résultats attendus pour les participants
5. Le budget est réaliste. Le demandeur justifie la demande de fonds et explique comment d’autres ressources financières seront garanties pour mener à bien l’initiative, au besoin
6. Le nombre de participants touchés par l’initiative
7. L’initiative sera terminée au plus tard le 31 mars 2023
8. Les dépenses sont directement liées à l’initiative prévue
9. Les dépenses proposées pour le projet sont admissibles
10. L’initiative a une incidence sur le renforcement des capacités
11. L’initiative tient compte de la sécurité et de l’inclusion
12. La description de l’initiative indique comment l’initiative se poursuivra (par exemple : partenariats, génération de revenus) et fait état des répercussions à long terme sur les participants

**Examen d’évaluation des demandes**

Toutes les demandes seront examinées, évaluées et sélectionnées par Squash Canada. Les demandeurs seront avisés de leur statut par Squash Canada après avoir reçu l’approbation de Sport Canada. Veuillez noter que nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements sur l’état des demandes individuelles. Nous ne sommes pas en mesure de donner des réponses individuelles concernant les demandes non retenues.

**Attentes envers les bénéficiaires du fonds**

 Les bénéficiaires du fonds IDEA devront :

* Signer une entente avec Squash Canada
* Dépenser tous les fonds au plus tard le 31 mars 2023
* Documenter l’initiative au moyen de photos, de témoignages et de publications sur les médias sociaux
* Reconnaître la contribution de Squash Canada et du gouvernement du Canada à l’exécution de l’initiative (des logos et des directives seront fournis)
* Remplir un rapport final de projet qui comprend des détails qualitatifs et quantitatifs

**Procédures de versement et de réclamation des fonds**

Les fonds seront remis aux candidats retenus comme suit :

* 100 % des fonds dans les 21 jours suivant la fin de l’initiative; le bénéficiaire doit soumettre un rapport, à l’attention de Geoffrey Johnson, ainsi que des copies de la documentation à l’appui des dépenses admissibles suffisantes pour couvrir le montant approuvé
* Nous comprenons que de nombreux organismes ont de la difficulté à se remettre de la pandémie de COVID-19, c’est pourquoi nous examinerons les demandes de paiement anticipé (paiement initial jusqu’à concurrence de 75 %, et le dernier 25 % une fois l’initiative terminée pour les organismes qui prouvent qu’ils en ont besoin). Les derniers versements sont conditionnels aux rapports finaux.

**Autres ressources**

Nous encourageons fortement les demandeurs à consulter les ressources suivantes :

* [SPORTS INCLUSION](https://ccgsd-ccdgs.org/wp-content/uploads/2020/09/Sports-Inclusion-Booklet.pdf) (en anglais)
* [Qu’est-ce que l’intersectionnalité?](https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2020/09/Intersectionality-defined-infographic-FRENCH.pdf)
* [Mouvement entraînement responsable](https://coach.ca/fr/mouvement-entrainement-responsable)

**Comment faire une demande**

Il est possible de faire une demande en en français à l’adresse suivante : <https://www.surveymonkey.com/r/IDEASFundFrench>